



L'UNION DES OFFICIERS UNSA SE STRUCTURE EN CRS

Mercredi 30 mai 2018, une délégation de l'Union des Officiers UNSA, composée de **Laurent Massonneau**, secrétaire général, **Sabine Filippini**, secrétaire général adjoint et **Luc Larcher**, secrétaire national chargé des CRS, a été reçue en audience par Monsieur le Préfet **Philippe Klayman**, directeur central des CRS, assisté du commissaire divisionnaire **Pascal Fouchard**, sous-directeur des personnels et de la formation.

Ce premier échange a été l'occasion de présenter notre nouvelle organisation (née lors du congrès fondateur du 15 mars 2018 de la fusion entre l'Union des Officiers et l'Unsa Officiers) ainsi qu'une partie des membres du bureau national en charge de cette direction spécialisée.

Ont été plus particulièrement abordés les points suivants :

- La déflation progressive et inquiétante du corps de commandement et son impact inévitable dans les unités opérationnelles.

Malgré la hausse du nombre de postes difficiles, bénéficiant de la majoration à 30% de l'IRP, la direction reste sous dotée. A ce jour, 48 postes d'officiers, sur un effectif de référence de 372, soit près de 13%, ne sont pas pourvus, principalement sur les premiers niveaux de responsabilité.



www.udo-unsa.com

La DCCRS identifie deux causes majeures à l'origine de ce déficit:

D'une part, le maintien d'un très faible flux d'entrée dans le corps de commandement (autour de 70 élèves officiers par an), assèche le principal vivier de la DCCRS. D'autre part, la dureté du métier conduit un certain nombre de jeunes officiers à quitter les CRS après quelques années d'exercice.

L'Union des Officiers UNSA réaffirme sa demande de reprise immédiate et progressive des recrutements dans le corps de commandement, dont le vieillissement affecte dangereusement le fonctionnement des services opérationnels.



- L'effectif de référence dans les différentes unités des CRS.

Le maintien de 4 officiers par unité de service général, 3 en compagnie autoroutière est impératif. Seul ce nombre permet un fonctionnement convenable des unités sur le terrain.

- La nécessaire revalorisation de la rémunération des officiers de CRS

L'Union des Officiers UNSA considère que la faible attractivité de la DCCRS est essentiellement financière. La rémunération des officiers des compagnies républicaines de sécurité pâtit depuis 2007 de la perte des heures supplémentaires rémunérées. Alors que l'engagement de nos collègues sur le terrain est toujours plus important, ce manque à gagner n'a jamais été compensé.

L'Union des Officiers UNSA exige des mesures financières fortes au profit des officiers CRS. Celles-ci peuvent et doivent s'inscrire dans un projet plus vaste de révision du régime indemnitaire spécifique des officiers de police. En effet, il est devenu impératif de remplacer l'actuelle IRP dont la rigidité, l'opacité et l'absence d'évolution consacrent l'échec. Un régime indemnitaire fondé sur les fonctions, les sujétions et l'expertise doit pouvoir servir au mieux les intérêts des officiers de police en général et de CRS en particulier.

- Les parcours de carrière

Outre les rémunérations, notre organisation s'attache particulièrement aux parcours de carrière des officiers de police. La diversité des expériences, notamment dans la première



partie de la carrière, est une richesse qui mérite d'être valorisée. La reconnaissance de la spécificité des métiers de l'ordre public et de la technicité qu'ils impliquent, notamment par le biais de certifications professionnelles, serait un véritable atout pour les officiers CRS.

Et comme une carrière accomplie passe nécessairement par la promotion, l'Union des Officiers UNSA exige le retour de l'avancement semi-automatique au deuxième grade, désormais celui de commandant.

Cette mesure peut et doit être négociée dès 2019, dans le cadre de la clause de revoyure du PPCR.

- L'autonomie des commandants d'unité dans leurs choix

L'Union des Officiers UNSA est très attachée à ce principe fort, eu égard aux sujétions spécifiques du corps et aux contraintes quotidiennes (déplacements, contrôles administratifs).

- La prise en compte des mérites lors d'opérations sur des théâtres particulièrement dégradés

L'Union des Officiers UNSA est très sensible à cette reconnaissance par l'Etat des services rendus.

Celle-ci passe par l'attribution d'une reconnaissance hiérarchique concrète (article 36, MSI, ou ordres nationaux). L'engagement de nos collègues au service de leur patrie est quotidien. Mais lorsqu'il sort de la norme, il est légitime qu'il soit distingué.



- La circulation de l'information

Il est important de garantir aux capitaines adjoints des unités le même niveau d'informations que les commandants qu'ils suppléent. C'est pourquoi il est nécessaire de leur adresser la synthèse SIO/DC du matin.

L'Union des Officiers UNSA remercie Monsieur Klayman pour son accueil et la qualité des échanges. Cette première rencontre ouvre la perspective d'une collaboration fructueuse avec, en ligne de mire, la revalorisation de la carrière d'officier au sein des compagnies républicaines de sécurité.

